NON A LA STIGMATISATION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Le manque de professeurs titulaires, conséquence d'un manque d'attractivité pour le métier a conduit le ministère au recrutement de nombreux agents contractuels dans le premier et second degré .

Ces personnels ont fait l'objet de discours méprisants et dévalorisants (" dans les écoles, il y aura des adultes pas des enseignants") relayés par les médias, de la part de certaines organisations syndicales. Le procès en incompétence n'est pas dans les valeurs de la CFDT !

>> Pour le Sgen-CFDT la faiblesse de la formation initiale est un problème réel pour les contractuels et les futurs titulaires.

>> Pour le Sgen CFDT il faut valoriser le parcours de nos collègues non titulaires qui majoritairement connaissent des conditions de travail très précarisées.

Les droits des contractuels ne s'opposent pas à ceux des titulaires, les uns et les autres ne doivent pas être opposés .

Parce que de nombreux contractuels sont diplômés et expérimentés leurs parcours doivent être reconnus comme une modalité d'accès à la titularisation .

- Le Sgen CFDT revendique la titularisation sans concours sous condition d'ancienneté des contractuels enseignants
- Le Sgen-cfdt revendique un emploi permanent occupé par des agents fonctionnaires mais considère que quel que soit le statut des agents (titulaires ou contractuels), leurs emploi génèrent des obligations pour l'employeur: reconnaissance, protection, formation, rémunération.

Ne pas jeter sur la voie publique
Fédération des Sgen-CFDT – contact@sgen.cfdt.fr